CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 août 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA CONSTITUTION

L'OPPORTUNITÉ D'AMENDER L'ENTENTE DU LAC MEECH

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en réponse à une question que j'ai posée au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) hier au sujet de l'égalité des femmes et des minorités du pays dans la Constitution et l'Entente du Lac Meech, le ministre de la Justice a répondu en me disant de réfléchir à ma position et également que les conseillers du gouvernement disaient qu'il n'y avait aucune menace dans l'Entente du Lac Meech qui diminuait les droits des femmes. Permettez-moi de penser le contraire, et je ne suis pas la seule, parce que plusieurs avocats constitutionnels sont de cet avis.

Et je veux demander à nouveau au gouvernement d'apporter un amendement qui clarifierait ce texte. Évidemment, je suis un peu étonnée que le gouvernement n'agisse pas dans ce sens parce qu'il faut se rappeler la phrase: Where there is a will, there is a way. Et je pense que c'est une question qui est très importante, sur laquelle le gouvernement devrait agir.

Je voudrais simplement rappeler que si on laisse aux femmes le soin de prendre en main ce dossier-là, le gouvernement pourrait bien avoir des surprises comme cela s'est produit en 1981.

[Traduction]

LES CRIMINELS DE GUERRE

ON PROPOSE DE RENVOYER LE PROJET DE LOI C-71 À UN COMITÉ

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement fera preuve de justice et d'équité et qu'il aura recours à la procédure parlementaire appropriée pour renvoyer le projet de loi C-71 à un comité législatif, une fois franchie l'étape de la deuxième lecture, tout en se conformant aux recommandations de la Commission Deschênes.

Notre gouvernement majoritaire devrait démontrer aux Canadiens que nous ne nous soucions pas uniquement des crimes de guerre commis lors de la Seconde Guerre mondiale, mais également de ceux qui se commettent à l'heure actuelle

en Afghanistan, au Moyen-Orient, au Cambodge et en Amérique centrale, sans oublier les crimes contre l'humanité qui pourront se commettre à l'avenir.

Dans 20 ans d'ici, nous ne voudrions pas que le temps ait prouvé aux Canadiens que nous avons présenté ce projet de loi pour les mauvais motifs.

• (1405)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—ON DEMANDE D'APPUYER LE PLAN DE PAIX

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, les présidents des cinq républiques d'Amérique centrale ont réussi à se mettre d'accord, contre toute attente, sur un plan de paix général pour leur région tragiquement troublée. Le Canada devrait appuyer avec enthousiasme ce plan présenté par le président du Costa Rica dans le contexte de l'Accord de Contadora.

Le Canada appuie depuis longtemps l'Accord de Contadora et les solutions latino-américaines à la crise qui sévit en Amérique centrale. Il devrait offrir des fonds et des ressources pour assurer la vérification, et appuyer de diverses façons la mise en oeuvre du plan, et tout cessez-le-feu et tout désengagement militaire.

Le Canada devrait offrir d'observer tout cessez-le-feu qui se produira ainsi que toute élection à venir, s'il est invité à le faire. Il pourrait aussi offrir de servir d'hôte aux négociations bilatérales entre les États-Unis et le Nicaragua qu'il est urgent de reprendre. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le Canada s'oppose à la fourniture d'armes à toute faction de la région. Le Canada devrait continuer à affirmer sa position et à s'opposer en particulier à toute reprise du financement des Contras par les États-Unis.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE DIEPPE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, bien que pour beaucoup de gens le mois d'août est traditionnel-lement la période des vacances pendant laquelle ils oublient toute question d'intérêt public, je crois sincèrement que les Canadiens prendront le temps de se rappeler que, le 19 août 1987, on célèbre le quarante-cinquième anniversaire de la bataille de Dieppe, événement qui devra rester gravé dans nos mémoires.